

Adresse des chasseurs du Cantal. (Armée des Pyrénées-Orientales) qui félicitent la Convention et s'indignent des attentats contre les représentants, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des chasseurs du Cantal. (Armée des Pyrénées-Orientales) qui félicitent la Convention et s'indignent des attentats contre les représentants, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 48-49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13441_t1_0048_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

et nous y ajouterons bientôt celle de la reconnaissance de vos glorieux travaux ».

CLAVEL (*présid.*), FLEURY (*secrét.*), GOGOIS, VEMARIN (*vice-présid.*).

8

Les membres composant la Société populaire de Neuilly-sur-Ourcq, district de l'Égalité-sur-Marne, département de l'Aisne, félicitent la Convention sur ses travaux, et particulièrement sur l'énergie qu'elle vient de déployer en déjouant la plus infâme des conspirations, et en livrant à la vendicte des lois les monstres qui l'avoient ourdie pour anéantir la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin.

Ils invitent la Montagne à rester à son poste, et jurent de consacrer leurs bras, leurs familles et leurs vies pour sa conservation, à laquelle la leur est si justement liée (1).

[*Neuilly-sur-Ourcq, 6 flor. II*] (2).

« Citoyens Législateurs,

Les conspirations dévoilées et punies par vos soins infatigables et par une impartiale justice qui soumet à la loi les coupables, sans aucune sorte d'acception, ont justement excité l'admiration et la reconnaissance de toute la République; le bruit de tant de complots toujours renouvelés et toujours découverts a fait partager le premier de ces sentiments à l'univers étonné. Déjà la Pologne, mue par un aussi grand, aussi puissant exemple, confuse de se voir avilie sous le joug tyrannique que lui imposait la Russie, s'agite et secoue les chaînes dont elle s'était laissée chargée; elle réclame, les armes à la main, contre l'oppression et prépare ainsi une diversion favorable puisque cette insurrection avouée par la justice et par la raison, dont le triomphe s'accroît et s'étend chaque jour, si elle ne rompt tout à fait les nœuds de la coalition des tyrans acharnés contre nous, en relâchera à coup sûr les liens.

A qui le peuple français est-il redevable de la conservation de la liberté, si ce n'est au zèle infatigable, au courage intrépide de ses représentants ! la restauration subite de la marine presque anéantie, la protection du commerce, la formation et l'entretien de nombreuses et de formidables armées, sont autant de prodiges opérés par vos soins dans un espace de tems très borné; tandis que vous dictez de sages lois, vos coopérateurs se multiplient dans toutes les parties de la République, donnant l'impulsion la plus vive dans les différens ateliers; on les voit presser par leur présence et leurs exhortations les travaux des chantiers; tout à coup une flotte nombreuse sort d'un port, se déploie et couvre la surface de la mer, dirigée par le représentant qui l'a abondamment pourvue de tout ce qui lui est nécessaire et qui fait passer dans l'âme des guerriers et des marins le feu patriotique qui le consume; d'autres se portent dans chacune de nos armées et ne se contentant pas à y rétablir la discipline et la subordination, à y punir la

trahison et la perfidie, transforment le soldat en héros et font trembler les despotes sur leur trône en faisant flotter le drapeau tricolore sur des monts réputés inaccessibles jusque là aux armées.

Sages Législateurs, vous n'avez pas limité votre sollicitude à la punition des forfaits, des crimes de lèse-nation connus et constatés; vous avez prévenu la renaissance des complots en éloignant à une suffisante distance ceux qui seraient tentés d'ourdir de nouvelles trames dans le sein d'une vaste cité où les ralliements sont plus faciles. En rendant hommage à vos généreux et utiles travaux, nos vœux appellent la constance des succès qui les couronnent, notre espoir les présage et ceux déjà obtenus en garantissent de nouveaux.

Vous inviter à rester à votre poste serait un soin injurieux et superflu; vous avez invinciblement prouvé que rien ne peut vous en écarter; que pourraient redouter les représentans d'un peuple quand ils sont investis de son amour et de sa constance !

Pour nous qui ne formons qu'un point dans l'immensité d'une vaste République, assurés que vos soins et vos travaux n'ont d'autre objet que la prospérité nationale, nous jurons de nouveau de consacrer nos bras, nos facultés à votre conservation à laquelle la nôtre est si justement liée. S. et F. ».

BROULLIOT (*présid.*), J.B. PIN (*archiviste*), J.B. GAUDIRON [et une signature illisible].

9

Les sans-culottes chasseurs du Cantal au 1^{er} bataillon dans l'armée des Pyrénées-Orientales félicitent la Montagne de ses immortels travaux, qui ont anéanti la tyrannie et jeté les fondemens du majestueux édifice de la liberté. Ils témoignent leur indignation sur ce que des scélérats avoient osé attenter à la souveraineté du peuple et à la représentation nationale, en rendant grâces aux braves montagnards d'avoir encore une fois sauvé la patrie et la liberté, en déjouant et faisant périr les monstres qui vissoient au déchirement de l'une et à l'anéantissement de l'autre.

Continuez, infatigables montagnards, restez à votre poste; la victoire couronnera votre ouvrage, et le bon peuple français vous devra son bonheur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*St-Cyrien, 6 flor. II*] (2).

« Montagnards représentans,

Fidèles mandataires du peuple, vous supportez le trône du tyran et sur ses débris vous jettâtes les fondemens impérissables d'une République malgré les approches des hordes de Cobourg et de Brunswick. Capet le monstre chargé de forfaits vivait encore, votre justice appelle sur sa tête le glaive vengeur en faisant échouer les efforts de ce marais fangeux qui cherchait à se soustraire à la vigueur de vos lois équitables. La

(1) P.V., XXXVIII, 135. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).
(2) C 306, pl. 1156, p. 29.

(1) P.V., XXXVIII, 136. B⁴ⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).
(2) C 306, pl. 1156, p. 27.

faction brissotine qui souillait votre sein voulait nous donner des fers en voulant nous donner un roi, fut bientôt écrasée par les foudres que vous lancâtes du sommet de votre Montagne, et, comme elle le méritait, ne tarda pas, à expier ses complots liberticides sur l'échafaud.

La représentation nationale devait expirer sous le poignard sanglant de certains scélérats et perfides qui avaient pris le masque du patriotisme pour mieux tromper le peuple. Le dessein avait été formé, c'en était fait de la République. Votre Comité de salut public toujours vigilant pour conserver les intérêts du peuple, vient à bout de découvrir les conspirateurs et les livre au tribunal révolutionnaire pour être condamnés à nous payer de leur sang le mal qu'ils auraient osé commettre envers vous.

Représentans, notre indignation a éclaté, nous n'avons pu nous empêcher d'exhaler notre fureur lorsque nous avons appris que votre vie avait été en danger, mais à notre colère a succédé la joie en apprenant que les traîtres étaient connus et qu'ils avaient péri sous le rasoir national.

Grâces vous soient rendues, Citoyens représentans, vous faites tout le bien possible pour la chose publique, aussi le sort du peuple ne pouvait être dans des mains plus pures et plus incorruptibles. Votre amour pour la patrie nous est connu, enfin on ne peut s'empêcher d'admirer votre surveillance, votre courage et vos mesures révolutionnaires.

Continuez, Montagnards infatigables, nous savons que vous ne craignez pas les orages, et devriez vous les craindre? Non! les bayonnettes des républicains forment autour de votre enceinte un rempart inaccessible pour opposer à vos ennemis. Nous n'ignorons pas vos travaux pénibles pour écraser les hydres sanguinaires qui favorisent les tyrans, tant est grand notre plaisir lorsqu'ils disparaissent du sol de la liberté et que nous nous écrions: vive la République, ils n'étaient pas dignes d'en respirer l'air doux et pur.

Nous vous conjurons au nom sacré de la patrie, restez fermes à vos postes; c'est le cri unanime des républicains, poursuivez votre brillante carrière jusqu'à ce que le laurier de la victoire couronne votre ouvrage. La patrie, par vous heureuse vous sera reconnaissante, et pour reconnaissance de son bonheur, vous verrez vos commettans joyeux venir dans votre auguste sénat apporter sur vos fronts une couronne civique et immortelle, en en faisant retentir les voûtes sacrées de cet air tendre et aimable: Vive nos braves Montagnards (*bis*), ils ont sauvé la République. S. et F..

Nous serons les soldats de la liberté et nous nous battons pour elle jusqu'à la mort».

CHALIER (*caporal fourrier de la Cie*), PALAZY, ELLUT, CARSSONNET, DUHOUR, ROUGIER, BONTOUT [et suivent les autres signatures illisibles].

10

Le substitut de l'agent national du district de Tours écrit à la Convention que plus de 200 adjudications sont faites aujourd'hui; elles offrent un total de 1 500 985 liv. sur une estima-

tion de 613 611 liv., ce qui prouve l'attachement des habitans de ce district aux propriétés nationales.

Insertion au bulletin, renvoi au Comité des domaines nationaux (1).

11

Le conseil général de la commune d'Arsonval (2) demande à la Convention nationale la conservation de la ci-devant église, pour servir tant aux assemblées primaires du canton, qu'aux assemblées générales de la commune pour y expliquer les lois et y chanter des hymnes de la liberté.

Il demande en outre qu'on lui accorde le presbytère pour y loger l'instituteur de la commune, et qu'on l'autorise à élever un autel à la patrie sur une place dépendante de cette maison. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste.

Insertion au bulletin, renvoi aux Comités d'aliénation et d'instruction publique (3).

12

Les maires et officiers municipaux de Bagnols (4) envoient à la Convention l'état de toutes les offrandes faites à la patrie par leur commune: elles consistent en 14 vestes, 14 culottes, 28 chemises, 14 paires de guêtres, 28 cols, 1 600 liv. données à deux citoyens pour aller auprès des représentans Albite et Dubois-Crancé lors de la foire départementale, 30 000 liv. données à différentes époques aux volontaires, et un grand nombre d'autres objets.

Cette commune a en outre envoyé au district les dépouilles des ci-devant églises, rempli toutes les réquisitions qui lui ont été faites, et fourni au-delà des contingens qui lui ont été demandés.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Bagnols, 11 flor. II] (6).

« Citoyens représentans,

Nous vous faisons passer sous ce pli l'état de tous les objets que notre commune a fourni depuis la révolution. Nous venons de le faire passer au Comité de salut public; si vous trouvez qu'il soit utile au bien général de l'insérer au bulletin, nos concitoyens le verraient avec plaisir. Quoique nous pouvons vous assurer que leur vœu à cet égard, n'est point dicté par aucun sentiment d'égoïsme. S. et F. ».

RIPERT, MANIAL, LANDRAU, GENSOU, CHABERT.

(1) P.V., XXXVIII, 136. Bⁱⁿ, 8 prair. (suppl^t) et 10 prair. (1^{er} suppl^t); *Audit. nat.*, n° 614; *J. Mont.*, n° 33; *J. Perlet*, n° 615.

(2) Et non Arsonval, Aube.

(3) P.V., XXXVIII, 137. Bⁱⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^t).

(4) Gard.

(5) P.V., XXXVIII, 137. Bⁱⁿ, 9 prair. (suppl^t); *J. Fr.*, n° 611; *Mon.*, XX, 590.

(6) C 304, pl. 1134, p. 21, 22.